



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2015-2017

I - INFORMATIONS GENERALES

Date d'élaboration du projet : avril 2015

Période de validité du projet : 2 ans maximum dont la 1^{ère} année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par le Comité de Pilotage élargi.

Le PEDT est porté par la commune de Lézignan la Cèbe
Mairie
Rue de la Mairie
34120 LEZIGNAN LA CEBE

Tél. : 04 67 98 13 68
www.mairie-lezignan-la-cebe.fr

La commune de Lézignan la Cèbe n'est pas éligible à la dotation de solidarité urbaine (DSU) ni à la dotation de solidarité rurale "dite cible" (DSR).

Le correspondant du PEDT est :

NOM, Prénom : Marina JACQUET
Fonction : Directrice Générale des Services
Adresse : Mairie
Rue de la Mairie
34120 LEZIGNAN LA CEBE
Tél fixe : 04 67 98 13 68
Adresse électronique : m.jacquet@lezignan-la-cebe.fr

II - LA SITUATION A FIN MARS 2014

La municipalité actuelle a été élue fin mars 2014.

A cette date, aucun dossier n'avait été ouvert relatif à la Réforme des Rythmes Scolaires par les Elus précédents, aucune consultation, aucun élément de réflexion, aucun budget. Seuls les horaires scolaires avaient fait l'objet d'un dépôt officiel auprès de l'Académie. Une proposition municipale de réduction des horaires d'entrée et sortie de garderie (moins ½ heure le matin et moins ½ h le soir) avait soulevé de nombreuses contestations et suscité la discorde.

L'équipe municipale aujourd'hui en place a exprimé dans son projet politique, la forte volonté de mettre en œuvre une réflexion globale prenant en compte l'enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Aujourd'hui encore, cette même équipe a la volonté de participer au développement d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les enfants et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie.

Dès après les élections municipales, la commission des Affaires scolaires, constituée d'Elus, a souhaité rencontrer les parents et dialoguer en direct lors de 5 sessions organisées à l'école. Aussitôt après, elle :

- créait un comité de pilotage comprenant des représentants des Parents, des associations, des Enseignants, des ATSEM, du service périscolaire, des Elus.

- jetait les bases d'une vaste concertation avec toutes les associations du village répertoriées comme possibles intervenants, avec les bénévoles potentiellement intéressés de par leur parcours, leurs centres d'intérêt, leurs métiers, leurs loisirs...

- procédait à l'analyse des consultations avec les parents d'élèves, cernait au plus juste les effectifs susceptibles de fréquenter les activités périscolaires,

permettant ainsi de définir les possibles Nouvelles Activités Périscolaires à proposer aux enfants, l'organisation des sessions et les intervenants qui les animeraient.

En favorisant la cohésion et la concertation de tous les acteurs éducatifs, la commune a donc proposé à la rentrée 2014-2015 un Temps d'Activités Périscolaires facultatif et gratuit de 3 h par semaine selon un planning (voir ci-après) réparti sur 3 jours : les lundi, mardi et jeudi. De même, a été mise en place une solution pratique à la demande des parents empêchés de venir récupérer leurs enfants le mercredi midi (ouverture du restaurant scolaire et mise à disposition payante d'un bus pour le transport vers le CLSH de Pézenas).

III – DIAGNOSTIC PREALABLE

La commune de Lézignan la Cèbe compte 1510 habitants (sources INSEE) et se situe au cœur du département, dans la plaine de l'Hérault. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM).

La construction massive de lotissements autour du bourg ancien dans les années 1980/1990 a fait passer sa population de 838 habitants en 1982 à 1017 habitants en 1999 soit un accroissement de 21 %. De même de 1999 à 2008, la population est passée de 1017 habitants à 1317 soit un accroissement de 29.5 %.

Les effectifs de l'école ont suivi cette courbe ascendante portant à 182 le nombre d'enfants scolarisés à ce jour et nécessitant la construction de nouvelles classes en 2008.

Lézignan la Cèbe



Territoire de la CAHM

1 - Nombre d'enfants scolarisés à Lézignan la Cèbe

A l'école LA SALSEPAREILLE, seule école du village, les enfants sont accueillis à partir de 3 ans. L'école compte 8 classes : 3 classes sont affectées aux enfants de maternelle, les 5 autres accueillent les élèves du primaire : au total, 182 enfants pour l'année scolaire 2014-2015.

2 – Activités périscolaires existantes

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Lézignan la Cèbe intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires.

a) Le scolaire

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- *l'affectation de 9 Agents municipaux au service des écoles : ATSEM, agents d'entretien, agents d'animation

- * la nomination en interne d'un Agent municipal référent, sur place à l'école, comme interlocuteur privilégié des parents, des animateurs périscolaires et de l'équipe éducative, ce référent fait remonter les difficultés organisationnelles et assure le lien entre les équipes scolaires, périscolaires et la Commune,

- *la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente des Baumes, pour des activités ludiques, récréatives ou culturelles, pour certaines APC,

*la mise à disposition des Agents des services techniques de la commune pour toute rénovation, réparation, modification, installation dans les locaux, dans la cour, aux abords, pour le confort et la sécurité des enfants scolarisés et des enseignants,

*la mise à disposition d'un agent communal pour se substituer à l'AVS dans l'aide à la scolarisation d'un enfant handicapé, les jours où cette aide fait défaut,

*l'achat de fournitures scolaires : papeterie, livres scolaires, matériels divers pour travaux manuels,

*l'achat et l'entretien d'un photocopieur couleur dans l'enceinte de l'école,

* la mise à disposition et l'entretien de tous les équipements numériques pour l'agent-relais sur place et la direction de l'école.

En tout, les 9 agents communaux sur place :

- assurent la transmission des informations entre les équipes enseignantes et les parents, les élus et les enseignants

- participent aux apprentissages quotidiens (hygiène, vie en collectivité, ...) qui permettent aux enfants de devenir peu à peu autonomes

- veillent au bien-être des enfants accueillis, à leur sécurité physique et affective,

- assurent la médiation lors des conflits entre les enfants en recherchant le compromis dans laquelle la personnalité de chacun est respectée

pour un budget global de 220 614 euros se répartissant de la manière suivante :

Salaires et charges de personnel (y compris Emie comme AVS d'Alonzo):	172 642 euros
Fournitures scolaires et petit matériel	: 11 765 euros
Acha, entretien, maintenance et fournitures (photocopieur).....	: 2 518 euros
Sorties scolaires Classe verte, de découverte.....	: 1 856 euros
Investissement numérique ou autre.....	: 648 euros
Restauration scolaire.....	: 30 035 euros
Interventions scolaires (services techniques).....	: 1 000 euros
Activités périscolaires.....	: 150 euros

b) Le périscolaire

Depuis de nombreuses années, avec le soutien financier et logistique de la commune, s'organisent à l'école une garderie (non déclarée) matin et soir ainsi qu'une pause méridienne.

Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil du soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne.

Les familles inscrivent leurs enfants en Mairie par abonnement au mois, au trimestre ou à l'année. Elles choisissent le ou les jours qui leur conviennent. Le restaurant scolaire nécessite une inscription 48 h avant le jour souhaité (le nombre d'inscrits devant être communiqué au traiteur 24 h avant).

Ces temps périscolaires sont organisés dans les locaux de l'école : salle de bibliothèque, salle de jeux et restaurant scolaire. Ainsi les enfants gardent des repères quel que soit leur lieu d'accueil.

* l'accueil du matin entre 7h30 et 8h50

Les enfants sont accueillis dans l'enceinte de l'école, dans deux espaces différents selon l'âge des enfants (les maternelles sont séparées des primaires). Les enfants arrivent de manière échelonnée. Des activités ludiques, calmes, sous formes de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et ainsi permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

* la pause méridienne entre 12h et 14h

L'accès au restaurant scolaire est un droit pour tous les enfants scolarisés dans la commune à partir de trois ans révolus. Faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière est une volonté communale pour :

- Mettre en cohérence les différents temps de l'enfant (temps de détente et de convivialité et temps éducatif)
- Respecter les rythmes de vie et favoriser le développement de l'enfant, l'apprentissage de la vie collective, la citoyenneté
- Promouvoir l'éducation à la nutrition et à l'hygiène.

L'accueil des enfants sur la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. Deux services sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle, de 12 h à 12h50, le second pour les enfants du primaire, de 13h à 13h50. Les enfants sont encadrés par les ATSEM, les agents communaux d'animation. On comptabilise environ 90 enfants par jour (sur 4 jours) au restaurant scolaire soit 50 % des élèves inscrits à l'école.

La commune a choisi de déléguer la fourniture et la préparation des repas à un traiteur s'évitant ainsi de coûteuses installations. Elle veille à maintenir une restauration de qualité, adaptée et variée, livrée en liaison froide chaque matin et réchauffée sur place dans un espace cuisine aux normes en vigueur. Les menus de la semaine sont affichés à l'école et sur le site de la commune.

Durant ce temps de pause méridienne, et avant ou après le repas, différentes activités sont proposées selon le niveau : activités sportives, jeux de société, jeux collectifs, jeux calmes...

L'attention est toujours portée sur le rythme de l'enfant.

* l'accueil du soir entre 16h15 et 18h30

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de l'école maternelle et du primaire sont pris en charge par les ATSEM et par le personnel d'animation (agents municipaux) affecté aux écoles.

Après un temps dédié au goûter (15 mn), différentes activités éducatives, sportives ou culturelles leur sont proposées, en attendant le retour des parents. Il s'agit par ces activités de

développer la curiosité et les connaissances. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après la classe.

Tous les agents qui composent les équipes inscrivent leurs actions dans le cadre des valeurs républicaines et des objectifs définis par le projet éducatif de la commune.

C'est dans cet espace horaire que sont organisées les APC et les TAP comme nous le verrons plus loin.

c) L'extra-scolaire

Le réseau associatif est peu dense mais diversifié ; quelques associations s'adressent directement aux enfants : parmi ces dernières on trouve :

* les associations sportives

- sport collectif : football (ESC 34) : 35 enfants du village
- sport de plein air : pétanque (La Ceba) : aucun enfant cette année
- danse : Gymnastique Féminine : 38 enfants du village

* les associations culturelles et de loisirs

- arts plastiques (Les Arts plastiques Lézignanais) : aucun enfant cette année
- le Foyer Rural : une vingtaine d'enfants sont inscrits cette année
- les Amis de l'Ecole : cette association composée de parents d'élèves participe à l'organisation de la fête des écoles, au Noël des enfants, à des spectacles divers, et finance l'achat d'ordinateurs, de livres, de voyages, de postes CD... par l'organisation de lotos et de thés dansants.

* les structures ou services publics

- musique : école "Musique en Pays de Pézenas" (13 enfants inscrits)
- médiathèque intercommunale Adèle FOLI : le jeudi après-midi est réservé aux enfants de l'école et durant les vacances scolaires des ateliers sont organisés (lecture de contes, activités manuelles de création, de décoration...).
- CLSH de Pézenas : une dizaine d'enfants fréquentent le centre de loisirs de Pézenas le mercredi après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires. Une convention a été signée et fixe la quote-part de la commune par enfant du village fréquentant le Centre de Loisirs.

Des activités proposées par les communes voisines, telles que l'équitation, le judo, le rugby, la natation... sont fréquentées par certains enfants de LLC car La commune ne dispose pas des équipements ou des associations correspondantes.

Le Conseil Municipal des Enfants : depuis 2008, la commune s'est dotée d'un Conseil Municipal des Enfants. Les classes de CE2, CM1 et CM2 sont seules concernées. Composé de 15 enfants, ce Conseil est élu selon les principes qui régissent les conseils municipaux d'adultes, sauf parité. La campagne électorale est effectuée à l'école, après que Mr le Maire ait rencontré les enfants des 3 classes et leurs enseignants ; des listes se forment ; le vote a lieu en mairie en isolement avec carte d'électeur, signature du registre, dépouillement selon le mode de scrutin majoritaire plurinominal. Les enfants restent élus pendant 3 ans (si l'enfant élu est en CE2 par exemple). Les élections s'inscrivent dans le cadre plus général d'apprentissage de la citoyenneté, du respect des idées d'autrui, de l'écoute de l'autre, du civisme ; il permet d'apprendre à travailler en équipe et se responsabiliser. Le CME organise des actions à destination des enfants de la commune tout au long de l'année : un vide grenier au profit des Restos du Cœur, une opération "nettoyage de printemps", une réflexion et une étude

d'implantation d'un terrain de bosses, d'une table de pingpong en dur et diverses actions pour améliorer la qualité de vie au village.

3 – Atouts, leviers et contraintes pour la mise en œuvre du PEDT

L'école est une des compétences premières pour la municipalité : des enjeux majeurs pour les enfants, pour les familles, pour la commune. Ils se traduisent par :

- **une volonté politique forte** actée dans un projet communal réunissant parents, enseignants, élus et responsables associatifs autour de la mise en place concertée des nouveaux rythmes scolaires en choisissant la gratuité des activités proposées aux familles. La commune a souhaité à travers cette réforme :

- * faciliter l'apprentissage des savoirs en respectant le rythmes chrono-biologique des enfants,
- * instaurer une cohérence éducative
- * assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.

- **un territoire peu étendu**, donc des déplacements facilités : la concentration des infrastructures susceptibles d'accueillir des activités se trouvent dans un rayon de 100 m autour de l'école favorisant la continuité éducative sur le territoire de la commune



- **une collaboration entre l'Education Nationale et les services communaux**, avec la mise à dispositions de moyens humains et matériels, l'organisation commune de manifestations, le soutien financier apporté à l'organisation de classes transplantées, de voyages pédagogiques, le développement de nouvelles technologies, l'équipement et l'entretien de matériels de photocopie...

- **des personnels formés et qualifiés** : ATSEM, personnel d'animation,

- **des locaux scolaires bien équipés**, en partie neufs répondant parfaitement aux besoins pédagogiques exprimés par les enseignants

- **un tissu associatif peu dense mais de qualité** sur lequel s'appuyer pour renforcer le lien intergénérationnel par exemple

- **une volonté manifeste de personnes bénévoles**, anciens enseignants désirant s'impliquer pour partager leurs savoirs, de professionnels en activité désirant faire découvrir leur expérience professionnelle sur leur temps de loisir, de simples particuliers anciens agents communaux employés aux écoles...

Les contraintes majeures résident dans :

- **le manque de moyens financiers** de la commune et l'absence de préparation de l'équipe municipale précédente

- **la disponibilité des locaux dans l'école** (les APC ont lieu en même temps que les nouvelles activités) et l'adaptation de ces locaux aux activités et au grand nombre d'enfants inscrits aux activités

- **l'absence de plateau sportif ou de gymnase**

- **la participation des parents** qui a tendance à s'atténuer à mesure que l'enfant grandit (cette participation existe pourtant lorsque l'enfant est en maternelle)

IV - MISE EN ŒUVRE DU PEDT

La coordination du projet est assuré par :

Nom et Prénom du coordinateur : Jacqueline ASTRUC

Fonction, statut et qualification : 1^{ère} adjointe au Maire, en charge des Affaires scolaires

Quotité de travail dédiée à la mission de coordination : 60 à 70 % d'une semaine de travail

Tél. fixe 04 67 53 62 99 Tél. portable 06 20 72 51 12

Adresse électronique : j.astruc@mairie-lezignan-la-cebe.fr

a) La municipalité de Lézignan la Cèbe a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, de manière à se donner le temps de la réflexion nécessaire à une organisation réfléchie et concertée.

b) Les partenaires du PEDT

* la commune de Lézignan la Cèbe

La réforme des rythmes scolaire renforce considérablement le rôle éducatif de la commune en tant que partenaire de l'école et, de fait, le positionnement des personnels "école" (ATSEM notamment) comme membres de l'équipe éducative.

A ce titre, le projet éducatif fixe les contours de cette reconnaissance officielle du partenariat école-commune dans une logique de continuité éducative tout au long de la journée de l'enfant. Le temps périscolaire accompagne donc le temps scolaire.

* la médiathèque intercommunale Adèle FOLI

Les activités s'inscrivent dans le créneau horaire du jeudi déjà dédié aux enfants de l'école ; la responsable et les bénévoles de la structure proposent aux enfants des temps de lecture partagés, des lectures et/ou poèmes expliqués, la découverte de la littérature jeunesse.

* l'école La Salsepareille

Les actions et projets en matière d'activités périscolaires renforcent et étoffent le partenariat étroit entre la commune et l'école. Dans une articulation cohérente, les APC cohabitent avec les différents temps périscolaires proposés par la commune.

* L'Education Nationale : l'Inspection Académique a validé les horaires scolaires (lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h-12h ; 14h-16h15 ; mercredi 9h-12h)

* les associations du village

- Arts Plastiques Léznignais

- Foyer Rural

- Les Amis de l'Ecole

- Association DENRO (promotion de l'éducation de la jeunesse défavorisée du Burkina Faso au travers l'éducation formelle, le sport et l'apprentissage d'un métier)

* les intervenants bénévoles

- anciens enseignants retraités (2 professeurs des écoles, 2 professeurs de collèges)

- professionnels : architecte DPLG, généalogiste, historien, pâtissier, jardinier-paysagiste,

- particuliers et/ou parent d'élèves : une "maman" de nationalité chinoise

Ce PEDT ne s'articule avec aucun dispositif existant (PEL, CEL, contrat de ville, CLAS, CEJ...)

La réforme des rythmes scolaires a été l'un des premiers dossiers ouverts par les nouveaux élus :

1^{ère} réunion : constitution d'un comité de pilotage : l'amorce du projet : 22 avril 2014

Sur la base d'un premier document de travail (**Annexe 1 : Quoi ? Qui ? Où ?**), simple liste récapitulative des activités possibles, des personnes possibles, des lieux possibles... une réunion avec les parents d'élèves, la Présidente de l'association des Amis de l'Ecole, les enseignants, le personnel municipal (DGS, ATSEM, animation), le Maire, Rémi BOUYALA accompagné des Elus de la commission des Affaires Scolaires a permis de créer les conditions optimales d'une mise en place concrète :

- en lançant une nouvelle et large enquête auprès des parents d'élèves

- en décidant de rencontrer les Présidents des associations locales pour les inclure dans le dispositif

- en définissant les objectifs et les moyens du nouveau service entre la garderie simple et les nouvelles activités. (**Annexe 2 : compte rendu de réunion du 22/4/2014**)

Le comité de pilotage constitué lors de cette réunion comprend :

PARTICIPANTS	NOM et FONCTION	COORDONNEES
Commune	Jackie ASTRUC 1 ^{ère} adjointe	0620725112 j.astruc@mairie-lezignan-la-cebe
"	Frédéric THIEFFRY Elu	06 85 91 18 13
"	Fabrice MAURRAS Elu	06 14 48 11 37
"	Claire LEROY Elue	06 49 82 47 91
Association Les Amis de l'Ecole	Sandrine VATTE Pte remplacée depuis par Mme Amandine BOUQUET	06 07 70 09 23
Enseignants	Nathalie ADROVER Directrice	04 67 98 19 16
ATSEM	Antoinette CLAUSSON	06 36 56 10 03
Parents	Amandine BOUQUET	06 07 70 09 23
Animation	Marlène GIMENEZ	06 76 57 72 84

Ses premières décisions :

- Il privilégie le choix d'une heure de Nouvelles Activités Périscolaires les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30 avec un quart d'heure de 16h15 à 16h30 pour un temps de goûter.
- il acte la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires pour tous les enfants de l'école
- il souhaite articuler les Nouvelles Activités avec les APC (ces dernières se situeront en même temps que les Nouvelles Activités Périscolaires)
- il décide de rencontrer les parents lors de rendez-vous à l'école sur une période de 15 jours de 16h30 à 19h30 pour affiner les besoins et les demandes des parents au moyen d'un questionnaire (**Annexe 3 : Questionnaire – Annexe 3 bis : Notice d'accompagnement**) ;

2^e réunion du Comité de Pilotage : les analyses et commentaires : 27/6/2014

Le dépouillement des questionnaires fournit les effectifs probables des accueils du matin et du soir, le nombre d'enfants intéressés par les Nouvelles Activités Périscolaires, les grands types d'activités à privilégier, les parents susceptibles d'apporter leur aide pour faire partager aux enfants un métier, un loisir... Il montre la nécessité de créer un service de restauration le mercredi midi couplé avec un transfert par bus vers le centre de loisirs de Pézenas. (**Annexe 4 : résultats des questionnaires ; 4 bis : compte rendu de réunion Comité de pilotage du 27/6/14**)

Il fixe une organisation des inscriptions de vacances à vacances avec une réunion-bilan à la fin de chaque trimestre scolaire.

La commune informe les Présidents des associations lézignanaises par courrier (**Annexe 5**) accompagné d'une information détaillée (**Annexe 5 bis**) dans le but de rassembler des bénévoles compétents dans une activité ou un loisir.

3^e réunion du Comité de Pilotage : la concrétisation : 18 septembre 2014

Sont dressés : les activités possiblement réalisables avec la liste des intervenants volontaires et bénévoles ainsi que les lieux où pourraient se dérouler les activités. (**Annexe 6 : compte rendu de réunion du comité de pilotage du 18/9/14**)

4^e réunion du Comité de Pilotage : la mise en place : 26 septembre 2014

Présentation du 1^{er} planning : mise en application le 3 novembre et validité jusqu'au 20 décembre 2014. (**Annexe 7 : compte rendu de la réunion du comité de pilotage du 26/9/14**)

V - LE PEDT DE LA COMMUNE DE LEZIGNAN LA CEBE

Le présent PEDT découle d'une réflexion menée en concertation avec les différents partenaires et vise à allier respect de la réforme dans son aspect réglementaire et prise en compte des contraintes liées au budget et au territoire.

Il repose sur le principe de laïcité impliquant la tolérance, le respect des autres dans leurs particularités culturelles, ethniques, religieuses ou physiques. Il favorise la mise en place d'une cohérence éducative des divers espaces de vie de l'enfant (famille, école, périscolaire, extrascolaire). Les objectifs de ce PEDT sont de :

- favoriser l'épanouissement de l'enfant dans ses apprentissages en aménageant l'organisation de sa journée avec la prise en compte de ses rythmes chronobiologiques
- contribuer à l'épanouissement individuel de l'enfant en permettant l'accès de tous aux différentes activités culturelles, sportives et ludiques

- réduire les inégalités face à la réussite scolaire en favorisant l'accès de tous à l'ensemble des activités par la gratuité
- développer l'éducation à la citoyenneté en initiant les enfants au civisme et à la prise de responsabilité
- élargir l'horizon culturel des enfants par des rencontres intergénérationnelles, par la découverte et l'approche de nouvelles activités ou la rencontre de nouveaux intervenants
- valoriser le tissu associatif local

a) Public concerné

Le présent PEDT concerne tous les enfants de l'unique école de Lézignan la Cèbe soit 186 enfants à avril 2015, de la petite section de maternelle au CM2 répartis ainsi :

Classes	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Nombre	22	27	19	29	18	20	30	21	186
	MATERNELLE : 68 élèves			ELEMENTAIRE : 118 élèves					

Le nombre d'inscrits en TAP est d'environ 100 enfants (soit 60 % environ) au 1^{er} trimestre 2014/2015.

b) Horaires

PLANNING ECOLE NOUVEAUX RYTHMES						
	7h30	9 h	12 h	14 h	16 h 15	17 h 15 18 h 30
LUNDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	NAP/APC/sortie	Sortie ou Garderie
MARDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	NAP/APC/sortie	Sortie ou Garderie
MERCREDI	Garderie	Enseignement	PROPOSITION de la commune : RESTAURANT SCOLAIRE + TRANSFERT AU CL de Pezenas *			
JEUDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	NAP/APC/sortie	Sortie ou Garderie
 VENDREDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie ou Garderie	

* Les conditions de cette mise en place prévoyaient une participation de 15 enfants minimum dans la limite de 25 enfants au maximum. Un premier constat effectué à mi-novembre a montré une fréquentation inférieure de moitié au minimum fixé à la rentrée de septembre dernier. Début décembre, le nombre d'enfants faisant appel à ce service était seulement de 7 . La commune a donc été contrainte, financièrement, de supprimer purement et simplement ce service aux familles.

c) Durée du PEDT :

Le PEDT est mis en œuvre pour une durée de 2 ans afin de tenir compte des retours des familles et des intervenants extérieurs. Des modifications pourront éventuellement être adoptées en fonction des retours du comité de pilotage transformé en comité de suivi puisqu'il inclut l'ensemble des bénévoles et intervenants associatifs ou particuliers.

d) Principes généraux de fonctionnement

* les ressources humaines :

- ✓ les bénévoles des associations des Arts Plastiques Lézignanais, du Foyer Rural, des Amis de l'Ecole (Handball), DENRO
- ✓ les Agents communaux dédiés à l'école
- ✓ les professionnels lézignanais tels qu'une architecte, une généalogiste, l'historien local, une paysagiste
- ✓ d'anciens enseignants à la retraite (professeur de technologie, professeur des écoles)
- ✓ la responsable de la médiathèque intercommunale Adèle FOLI
- ✓ des particuliers, parents d'élèves ou retraités, désireux de donner de leur temps (découverte des pays : Chine, Burkina Faso ou Histoire locale) ou partager un savoir-faire (Pâtisserie)

Chaque intervenant complète une Fiche Activité (**annexe 8**) résumant le contenu, le déroulement, le matériel nécessaire et son coût approximatif ; il accepte en la signant, une Convention (**annexe 9**) définissant les rôles, les engagements de chaque partie (Commune et Association ou particulier) dans le respect des lieux et du matériel scolaire partagé ainsi que les responsabilités respectives.

* les lieux :

Principalement les salles de classe laissées libres par les APC, mais aussi :

- ✓ la cuisine du restaurant scolaire
- ✓ la salle polyvalente rez-de-chaussée
- ✓ la salle polyvalente 1^{er} étage
- ✓ la cour de l'école
- ✓ la médiathèque
- ✓ le terrain de tennis et le city stade
- ✓ le terrain de boules
- ✓ la Maison de la Vie Associative
- ✓ la pinède
- ✓ le village (le castrum) en tant qu'entité historique

NB : le terrain de foot, trop distant, n'est pas utilisé.

Les TAP débutent à l'école où les poteaux du préau munis d'étiquettes servent de point de rassemblement pour chaque activité. Ils se terminent également à l'école : quel que soit le lieu de l'activité, les enfants sont toujours ramenés à l'école et dirigés soit vers la sortie soit vers la garderie.

* les activités

Quatre grands types d'activités ont été retenus :

- * des activités culturelles et ludiques : médiathèque, jeux de société, aide aux devoirs, généalogie, théâtre, histoire (plans et recherches) sur le village
- * des activités sportives : handball,
- * des activités de découverte : pays (Burkina Faso et Chine), technologie, jardinage
- * des activités artistiques et manuelles : arts plastiques, peinture, dessin, collages, architecture, pâtisserie

Au cours de l'année quelques activités ont pris fin par manque de disponibilité de l'intervenant, d'autres débutent lorsque de nouveaux intervenants rejoignent le groupe et proposent d'initier les enfants à leur savoir-faire. L'intervenant s'engage toujours pour une période bien définie : de vacances à vacances par exemple ou bien pour un nombre d'heures fixé par la convention.

Les activités s'adressent aux enfants de 6 ans et plus ; les enfants de maternelles participent à des temps calmes ou d'éveil, à des jeux, des chants organisés soit en salle de bibliothèque ou de motricité à l'intérieur de l'école.

La plupart des activités (sauf les arts plastiques au 1^{er} étage de la salle polyvalente et Médiathèque) se déroulent dans l'école et sont donc accessibles aux enfants en situation de handicap.

* L'inscription et l'organisation

Le planning des activités proposées vaut pour le ½ trimestre, de vacances à vacances. En amont, le comité de suivi sait qu'il dispose :

- de la totalité du personnel municipal (8 personnes)
- du nombre de salles de classe (excluant les salles réservées aux APC) ou locaux nécessaires à chaque activité
- des bénévoles (associatifs ou particuliers) pour chaque activité proposée

Dès lors, chaque dernière semaine de classe avant les vacances, les parents reçoivent, pour la période d'après vacances, un bulletin d'inscription (**Annexe 10**) inclus dans le cahier des enfants (délai de réponse d'une semaine), à déposer en mairie ou à l'école auprès de la référente périscolaire. Le dépouillement des bulletins d'inscription permet d'établir les groupes d'enfants par activité et donc par intervenant, d'y affecter une classe et un Agent de l'école. Le planning des activités est alors établi et affiché en grand format à l'entrée de l'école et dans le couloir d'accès.

(Annexes 11 : planning : période du 3/11/14 au 19/12/14)

(Annexes 12 : planning : période du 5/1/15 au 7/2/15)

(Annexes 13 : planning : période du 23/11/14 au 11/4/15)

(Annexes 14 : planning : période du 27/4/15 au 19/6/15)

Chaque famille a reçu en début d'année le règlement intérieur des N.A.P. (**Annexe 15**) : il est joint au 1^{er} bulletin d'inscription de la 1^{ère} session en septembre.

Tous les documents nécessaires à l'inscription des enfants, (bulletin d'inscription, règlement intérieur, planning des activités) sont disponibles sur le site internet de la commune.

Le dépouillement des bulletins d'inscription permet de former les groupes d'enfants par activités, par intervenants, par salles et d'établir un planning différent à chaque ½ trimestre

Chaque activité comprend un intervenant extérieur à l'école et un membre du personnel affecté à l'école : l'enfant est ainsi toujours accompagné par une personne qu'il connaît et qui le connaît, facilitant la prestation de l'intervenant en évitant tout débordement.

Chaque intervenant reçoit en début de période son planning personnel (**annexe 16**) et la liste des enfants qui compose son groupe (**annexe 17**). En début de session, il procède à un appel et note les absences.

L'Elue, responsable de la Commission des Affaires Scolaires, parfois impliquée dans une activité en soutien de l'intervenant, assiste à l'école à la formation des groupes d'enfants, veille en visitant les différents lieux, à la bonne marche des activités, au respect des engagements réciproques, à la bonne utilisation du matériel pédagogique.

Ce PEDT présente de nombreux intérêts :

- il contribue à lutter contre les inégalités scolaires en mettant en place des activités GRATUITES qui répondent en même temps à des besoins identifiés au niveau de la commune,
- il favorise la création de synergies entre tous les acteurs de commune, entre ses habitants, entre toutes ses générations, autour de valeurs partagées,

Le projet éducatif présenté ici, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par les élus et les services municipaux en partenariat avec les Parents d'élèves et les Enseignants, les associations et leurs bénévoles, quelques particuliers bénévoles (retraités Education Nationale par exemple), la médiathèque intercommunale.

VI – EVALUATION ET DIFFUSION DU PEDT

Le PEDT établi pour une durée de 2 ans n'est pas figé. Il doit pouvoir évoluer au gré des bilans effectués en cours d'année.

Le Comité de Pilotage initial s'est étoffé : transformé en comité de suivi, il intègre maintenant l'ensemble des intervenants et permet ainsi l'évaluation des actions mises en place. Il se réunit à la fin de chaque trimestre scolaire : décembre, mars, juin.

Une convocation est adressée par mail à tous les intervenants ainsi qu'à la Directrice de l'école, au Maire, aux Elus de la Commission des Affaires scolaires, aux Agents municipaux de l'école, aux délégués de parents d'élèves, aux associations participantes... La réunion du Comité de Suivi de la réforme fait l'objet d'un compte rendu officiel communiqué à tous.

(Annexe 18 : Bilan 1 : activités du 3/11/14 au 19/12/14)

(Annexe 19 : Bilan 2 : activités du 5/1/15 au 11/4/15)

Evaluer le PEDT constitue un enjeu important partagé par l'ensemble des partenaires pour :

- communiquer et partager sur sa mise en œuvre
- apprécier l'impact de sa mise en œuvre sur la réussite éducative des enfants
- piloter le projet relativement aux objectifs recherchés et aux résultats constatés

La municipalité inscrit le PEDT dans une démarche de qualité : son évaluation doit permettre une analyse critique pour déterminer les points forts et les points faibles et identifier leurs facteurs pour mettre en place les actions correctives d'amélioration des résultats. Evaluer régulièrement le projet permet de garantir son évolution et sa régulation.

Les résultats attendus du PEDT ne s'inscrivent pas dans l'immédiateté, notamment l'impact positif ou négatif de telle ou telle activité pratiquée par les enfants, les bienfaits (ou pas) sur ses comportements sociaux, ses apprentissages, son évolution personnelle, son épanouissement ; pour se faire, il conviendra d'évaluer les points suivants :

- les objectifs sont-ils atteints ?
- les moyens humains et/ou matériels sont-ils suffisants ?
- le programme des activités est-il adapté ?

- les familles sont-elles correctement renseignées ?
- les enfants sont-ils contents ? Ont-ils envie de revenir ?
- quelles activités ont le plus de succès ?

La réunion-bilan de juin doit permettre de répondre à l'ensemble des questions ; ce bilan sera complété par un questionnaire de satisfaction à destination des parents.

L'évaluation permettra de réaliser des modifications sur l'application du PEDT en 2015/2016, dans un premier temps puis modifiera éventuellement le projet de 2016/2017.

Le PEDT doit permettre à chacun (parents, enseignants, agents territoriaux affectés à l'école, intervenants) de s'appropriier globalement le projet par une diffusion adaptée : publication sur le site de la commune par exemple.

VII – LA VALORISATION DES RESULTATS ET DES REALISATIONS DES ENFANTS

Donner la chance d'apprendre, de découvrir et de progresser c'est créer les conditions de réussite favorables à l'épanouissement des enfants et assurer l'égalité des chances pour tous.

Il semble aussi très important de valoriser des compétences, des efforts et des réalisations au-delà de l'enceinte scolaire : nous souhaitons valoriser les réalisations de l'enfant en les exposant, en les photographiant, en les publiant... De nombreux articles ont déjà été publiés dans le journal municipal Léz.Infos (**annexes 20 à 21 : Lézinfos novembre 2014, janvier 2015**) et sur le journal local Midi Libre.

Pour ce faire, tout au long de l'année, les intervenants ont photographié, avec l'autorisation des parents (**annexe 22**), les enfants au cœur des activités choisies : architecture, jardin, arts plastiques, pâtisserie, technologie...

Il sera proposé de réunir toutes les réalisations et les photos dans une exposition réalisée lors de la fête de l'école au mois de juin prochain : l'ensemble des parents et des familles très nombreuses en ce jour de fête auront ainsi un large aperçu des efforts réalisés et des capacités mises en œuvre par leurs enfants.

A Lézignan la Cèbe, le 6 mai 2015

Le Maire



Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Hérault

La Directrice académique des
Services de l'Education Nationale
de l'Hérault agissant sur délégation du
Recteur de l'Académie

Le Préfet de l'Hérault



DES GRAINES AU JARDIN : plantation et arrosage des bulbes



ARCHITECTURE : réalisation de la maquette de l'école



ARTS PLASTIQUES :
feuillages et
inspiration



Pâtisserie





Généalogie



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Quoi ? Qui ? Où ?.....	p 9
Annexe 2 : Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du 22/4/14.....	p 9
Annexe 3 : Questionnaire.....	p 10
Annexe 3 bis : Notice d'accompagnement du questionnaire.....	p 10
Annexe 4 : Dépouillement - Résultats du questionnaire.....	p 10
Annexe 4 bis : Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du 27/6/14.....	p 10
Annexe 5 : Courrier aux Présidents des Associations Lézignanaises (modèle)...	p 10
Annexe 5 bis : Information N.AP. aux Présidents d'Associations.....	p 10
Annexe 6 : Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du 18/9/14....	P 10
Annexe 7 : Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du 26/9/14....	p 10
Annexe 8 : Fiche d'activité Intervenant.....	p 12
Annexe 9 : Convention Commune-Intervenant.....	p 12
Annexe 10 : Planning des N.A.P. période du 3/11/14 au 19/12/14).....	p 12
Annexe 11 : Planning des N.A.P. période du 5/1/15 au 7/2/15.....	p 12
Annexe 12 : Planning des N.A.P. période du 23/11/14 au 11/4/15.....	p 12
Annexe 13 : Planning des N.A.P. période du 27/4/15 au 19/6/15.....	p 12
Annexe 14 : Bulletin d'inscription aux N.A.P.....	p 13
Annexe 15 : Règlement intérieur des N.A.P.....	p 13
Annexe 16 : Planning personnel de l'Intervenant.....	p 13
Annexe 17 : Liste des enfants composant un groupe.....	p 13
Annexe 18 : Bilan 1 : activités du 3/11/14 au 19/12/14.....	P 14
Annexe 19 : Bilan 2 : activités du 5/1/15 au 11/4/15.....	p 14
Annexe 20 : Journal local Léz.Infos de novembre 2014.....	p 14
Annexe 21 : Journal local Léz.Infos de janvier 2015.....	p 14
Annexe 22 : Demande d'autorisation parentale de photographier les enfants en N.A.P.....	p 15